

sont plus irrités que jamais, et c'est à l'autorité seule qu'on paraît devoir s'en prendre. Le dévouement, qui à Beyrouth, grâce à des procédés sages et équitables, s'est opéré avec facilité, a donné lieu, dans la montagne, à des excès qu'on ne peut attribuer qu'au manque de prudence du Cheik-Effendi dans l'exercice des pouvoirs dont il est déchargé investi. Dans le Kesrawan, la population a été maltraitée par les soldats turcs, les prêtres notamment ont eu mille brutalités à endurer, et cela, dit-on, sous les yeux de l'autorité. Plusieurs couvents ont été sacragés. A Gazir, l'évêque catholique et le patriarche grec ont été en butte aux traitements les plus barbares. Le cheik Abou-Nakod, l'assassin du père Charles de Louette, qui avait suivi Cheik-Effendi à Deir-el-Kamar, a fini par s'évader. Le second dragma du consulat de France a été arrêté à Djinnit par des soldats turcs, qui l'ont horriblement traité et l'ont jeté en prison.

AFRIQUE FRANÇAISE.—Les nouvelles apportées par le dernier paquebot sont assez confuses. Notre situation continue de s'améliorer, mais l'ordre n'est pas encore rétabli dans l'Ouest. La colonne du général Yussuf, attachée à la poursuite d'Abd-el-Kader, force celui-ci à des mouvements d'une rapidité désespérée. Il ne peut conserver ni bagages ni butin. L'ennemi sera certainement réduit avant peu à se jeter dans le Maroc avec les quelques cavaliers qui pourront le suivre à travers les ravins, nos troupes manœuvrant de manière à lui couper toutes les routes praticables. Les tribus paraissent, d'ailleurs, moins disposées à émigrer, et l'on doit espérer qu'elles acceptent les conditions auxquelles le maréchal leur permettra de rentrer dans la soumission. Le prochain courrier apportera sans doute des nouvelles plus décisives. La nouvelle de la mort du véritable Bou-Maza s'est assez généralement répandue. Il aurait été fusillé au milieu d'une tribu qu'il avait entraînée à l'insurrection, et qui, ce voyant curée, aurait pensé que cette exécution pourrait lui faire obtenir l'amnion.

INDIE.—On a reçu les journaux de Bombay du 15 novembre. La nouvelle la plus importante qu'ils apportent est que les hostilités contre le royaume de Lahore seraient ajournées, et qu'il n'y aurait pas d'expédition anglaise dans le Pendjab cette année. Ce n'est cependant qu'une rumeur qui s'accroît difficilement avec les préparatifs considérables qui se continuent. A Lahore même la tranquillité est momentanément rétablie. Il n'y a pas encore de vifz nommé, et la reine mère gouverne toujours avec l'appui de son favori, le rajah Lal-Singh. Goolab-Singh, enfermé dans le fort de Djinnon, rend le son d'un appel des troupes qui lui ont renouvelé l'offre du vifz.

Dans les autres parties de l'Inde, quelques troubles ont éclaté, mais ont été promptement réprimés : à Lahore, dans le pays de Holkar, un attentat contre la vie du ministre n'a pas réussi. A Gwalior, placé sous le protectorat britannique par le gouverneur général, lord Ellenborough, on a découvert une conspiration à laquelle aurait participé le ministre Tam-Bhat ; mais le fait n'est pas encore bien éclairci. Dans le royaume des Birmanes il y a eu une véritable révolution ; le roi Tarawaddi a été déposé, et son plus jeune fils, Chéoung-mou-tha, élevé à la dignité de régent sous la tutelle des deux ministres, dont l'un nommé Mekkavaneng, est un homme instruit et membre honoraire de la société asiatique de Bengale. La cause de cette révolution est, dit-on, l'aliénation mentale du roi, qui dans un accès de fureur causé par la révolte de son fils naturel, a tué de sa propre main le premier ministre et plusieurs autres courtisans coupables de ne s'être pas rendus immédiatement à l'appel du roi, et soupçonnés de connivence avec le rebelle. La malice n'apporte point cette fois de nouvelles de la Chine.

SWITSE.—L'ÉCRIVE, 2 décembre.—Le conseil exécutif a proposé aujourd'hui au grand conseil un décret d'amnistie qui embrasse cinq paragraphes. Le premier dit que les individus qui ont pris part aux événements des 8 décembre, 31 mars et 1er avril devant payer jusqu'au 15 janvier 1845, la somme de 423,748 fr. suisses. Art. 2. Lorsque cette somme aura été payée, il ne restera plus d'autre peine à subir que la privation du droit de bourgeoisie active. Art. 3. De cette amnistie sont exclus douze individus, parmi lesquels figurent J. J. Steiger et ceux qui ne se présenteront pas à l'interieur avant le 15 janvier 1846. Art. 4. Aucun jugement portant peine capitale ne sera exécuté, à l'exception de celui qui a été porté contre Steiger. La peine capitale sera commuée en d'autres peines. Art. 5. Les individus graciés peuvent demander à ceux qui ne le seront pas, la restitution des faits. Cette proposition a été renvoyée à une commission de neuf membres dans laquelle ne se trouve pas un seul membre de l'opposition. Ainsi tout annonce que le procès-monstre sera continué. Le décret d'amnistie est subordonné au paiement de la somme que nous avons mentionnée, avant le 15 janvier 1846. On sait que Steiger a été condamné à payer, seul, 20,000 fr. de Suisse.

MODES DE PARIS. Décembre, 1845.

Les tailleurs et les modistes réunis en assemblée mystérieuse, comme le conseil des dix à Venise, délibèrent à huis-clos sur bien des points qui rentrent dans ce que Gavarni appelle la diplomatie des femmes. D'ici à peu de temps bien des jugements auront été rendus, dont l'exécution sera confiée aux bravi secrets de la mode. Plus d'un falbala condamné à mort tombera sous des ciseaux inexorables. Nous verrons des robes déportées et des coiffures prosérées. Laissez passer la justice des couturiers ! On cite déjà parmi les victimes inscrites sur la liste de proscription, les chapeau Pamela, qui n'ont vécu qu'un jour comme ces moucheron éphémères qui naissent à l'aurore et meurent au coucher du soleil ; il est vrai que leur vie est écourtée dans les fleurs des prairies, au bord des ruisseaux. Courte et bonne. Pour vivre un jour, c'était bien la peine ! Mais c'est la règle ; il fait une proie au trépas. Il faut que le blé tombe au tranchant des faucilles ; il faut que dans le bel des folâtres quadrilles Foulent des roses sous leurs pas ! Ce ne sont pas des roses, mais des chapeaux Pamela qu'on foulés les quadrilles d'automne. Cette mode a eu le sort de la plupart des modes

que l'on pourrait appeler intermédiaires, c'est à dire celles qui se produisent vers la fin de l'été, au moment où la société parisienne dispersée sur tous les points de la carte fashionable, de Dieppe en Suisse, et de Bade à Banères, ne peut leur donner droit de bourgeoisie. Des tailleurs et des couturiers de second ordre profitent de cet instant pour mettre au jour des élucubrations d'un goût médiocre. De ce nombre était le chapeau Pamela. Jamais femme ne se coiffa de quelque chose qui ressemblât davantage à un casque. Elle avait toutes un faux air de la Minerve casquée que l'on voit au Louvre. Outre l'effet disgracieux de cette coiffure, son apparence martiale la rendait impossible, en ce temps de paix générale, et bien certainement le monde diplomatique n'aurait jamais voulu l'admettre. A lieu d'appeler ces chapeaux des Pamela, ce qui ne signifie rien, on aurait mieux fait de les intituler chapeaux Jeanne d'Arc, ou Clotilde ou Bradamante.

La plupart des robes de ville se font maintenant à forme redingote, c'est à dire fermées jusqu'au cou avec un petit collet ; cette coupe a le mérite de dessiner le corsage et de mettre les lignes du buste en relief. Le petit collet est quelquefois remplacé avec avantage, il faut le dire, par des revers tombant très bas sur les épaules et ouverts sur la poitrine, ce qui permet, ou plutôt ce qui exige la chemiserie de dentelles. On ne saurait trop encourager cette mode, et les femmes ne sauraient trop porter de dentelles. Là est une partie du véritable luxe. Il est bien entendu que nous ne parlons par ici au point de vue économique.

L'économie domestique, pas plus que l'économie politique n'est de notre ressort. C'est l'affaire des maris, race méliciteuse, comptant les petits écus et quelquefois les liards, toujours prêts à crier au meurtre et au feu à l'aspect d'un chapeau de mille écus. Cependant en fait de luxe, il faut tout ou rien. Ne mo parlez pas des bijoux imités, des étoffes parcimonieuses, de la peu-près du luxe. Il faut les reflets splendides de la moire, les plus soyeux du velours, la flamme des diamans arrachés au dragon qui les garde dans des cavernes souterraines, la Empédocle des perles draguées au fond des mers orageuses de Ceylan.

Que diraient les maris du dix-neuvième siècle, si leurs femmes portaient, comme les matrones romaines de l'ère impériale, des robes si fines qu'on les aurait prises pour du vent (*ventus textilis*), comme dit Pétrone ? Ce vent tissé s'achetait au poids ; il coûtait mille sesterces les deux onces. Deux onces faisaient une robe. Je livre ce détail de la vie antique aux bourgeois de ce siècle.

Il serait oiseux d'entrer dans d'autres explications sur la toilette des dames romaines. Restons à Paris. De la robe au manteau, il n'y a qu'un *il*. Puisque nous parlons des robes, disons un mot des manteaux.

On les divise cette année en trois espèces, absolument comme s'il s'agissait d'une classification d'histoire naturelle, qui n'attendrait plus que la sanction de l'Académie des sciences. Il y a le manteau grec, sans collet, à larges manches s'arrêtant d'ordinaire au coude, avec de la passementerie en bordure. Un gland en torsades flotte au bout de la manche.

Vient ensuite le manteau-pélerine doublé de fourrures et serré à la taille par une corollière. N'oublions pas le manteau russe, sans taille ni ceinture. Nous ne voyons pas de différences bien essentielles dans cette trinité de manteaux.

On montrait l'autre jour dans un salon de la rue Neuve-des-Mathurins, entre autres curiosités envoyées de la Chine par un attaché de l'ambassade, une paire de babouches dont le talon renfermait un tout petit grelot d'argent parfaitement invisible. Au moindre mouvement du pied, il sort de la babouche un bruissement argentin, léger comme le frolement de l'aile d'un oiseau. Ce serait charmant au pied d'une française. Les femmes de la société regardaient ces babouches avec envie, mais aucune ne paraissait dotée du courage nécessaire pour patronner une mode aussi chinoise, et je crains bien qu'il ne se trouve pas dans tout Paris une mandarine de bonne volonté pour attacher le grelot... à ses pantouffles.

ANNA DE B.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 30 JANVIER, 1846.

A nos Abonnés.

LES SUCCES CONTINENT ; la circulation toujours croissante, de notre journal, et les desirs exprimés par un grand nombre de nos patrons, dans le commerce et l'industrie surtout, nous ont déterminé à changer notre format, et à prendre des proportions plus adaptées aux goûts et aux besoins de toutes les classes de lecteurs ; nous suivons et nous remplissons par là même nos promesses—en espérant que toutes les autres seront remplies aussi fidèlement. Nos lecteurs remarqueront que sous le rapport de la quantité des matières, ils gagneront un changement.—Nous ferons en sorte que l'intérêt littéraire qui s'est attaché à notre feuille jusqu'à aujourd'hui, y demeure et acquiert encore des attraits nouveaux. Que nos aimables dames n'aient pas croire qu'elles seront oubliées, dans ce nouveau cadre que nous prenons, l'utile n'exclut pas l'agréable, et nous avons trop de souvenirs de ce qu'elles ont déjà fait pour nous, nous tenons trop à leur bienveillant patronage, pour ne pas leur consacrer une part de nos colonnes.

Le public Canadien voit les efforts que fait chaque jour le propriétaire de LA REVUE CANADIENNE pour lui offrir une feuille digne de son patronage. Nous n'avons pu prendre pour notre devise des mots plus appropriés que ceux qui sont en tête de notre numéro d'aujourd'hui—l'Education et l'Industrie résument les premiers et les plus pressants besoins des populations Canadiennes. Ce sont ces deux grands pouvoirs dont il faut s'emparer, c'est eux qui nous donneront de la force, de la valeur, de la puissance ; le progrès est une conséquence naturelle de l'Education et de l'Industrie.

Nous recommandons la pagination du volume trois, afin de donner un volume complet du même format.

Histoire de la Semaine.

L'Excitation, l'agitation, l'impatience, l'anxiété, tout cela est fini ; chacun a repris son travail. L'ordre est rétabli, et le public, le bon public, que l'arrivée de la fameuse malle du 4 janvier, a fait tomber de si haut, jure qu'on ne l'y prendra plus.

Mais savez-vous ce qui a fait ce grand dépitement, ces espérances trompées ? N'allez pas croire que ce soit le dénouement de la crise ministérielle ; pas du tout ; le peuple de ce pays ne prend que peu d'intérêt aux crises ministérielles en général ; il en a déjà trop eu de ces choses-là ; mais qu'est-ce donc ? C'est l'effet du message de M. Polk.

On pensait généralement que John Bull allait retrombrer ses manches, comme un boxeur qu'il est ; qu'il mettrait de suite l'arme au bras, et en avant ! Aussi, grand fut le dépitement quand on apprit la réception froide, calme et digne du décret officiel de M. Polk ; c'était à ne pas en croire ses yeux. Comment, le peuple ne s'est pas ému d'indignation à la lecture d'une pareille attitude ? Il n'est pas déjà en route pour les États-Unis ? C'est impossible, il doit y avoir quelque mal entendu.

Non, il n'y a pas de mal entendu, seulement les anglais, les vrais anglais d'Angleterre ont pris la chose avec sang froid et comme des hommes d'affaires. La presse a désigné froidement cet intéressant document, comme ils ont appelé le message ; ils en ont admiré le ton de modération, de fermeté, de dignité ; ils ont discuté les prétentions des américains, sans passion, sans déclamation, et sans abandonner eux-mêmes aucune de leurs prétentions. Ils ne se sont pas laissés aller à une fureur, intempestive, à une féroce prématurée, comme certains de nos journalistes protestants, qui auraient voulu marcher de suite sur New-York, Boston et Philadelphie, s'emparer et détruire, par mer et par terre, toutes les cités de l'Union Américaine, les unes après les autres, en un clin d'œil ; sans réfléchir qu'ils pouvaient recevoir comme jadis, un accueil peu hospitalier.

Enfin, il nous semble que c'est bien le temps de faire ressortir le ridicule qui existe dans le ton de la presse Canadienne par rapport à ce qui se passe chez nos voisins et ailleurs ; c'est peut-être le cas dans toute petite société. Ici le moindre petit incident, la moindre nouvelle, l'épisode le plus mineur et le moins important prend des proportions effrayantes, étonnantes, sous la plume des journalistes.

Prenez le premier journal venu et lisez : ne dirait-on pas que la population qui nous entoure est dans un état de fermentation, de fièvre continuelle, permanente ? Il n'en est rien ; toute l'excitation, la fièvre est dans le journal, et les braves habitants du pays ne se doutent guère que vous les agitez ainsi, dans vos écrits. Par exemple, depuis quel temps, on s'excite, on se passionne à Montréal, à propos de la question de l'Orégon, comme si l'Orégon était une grande et florissante province du voisinage qui doit avant peu, faire partie du Canada ; on oublie que le territoire est à quelque cents lieues, et que dans le cas d'une guerre, nous n'avons rien à gagner ni d'un côté ni de l'autre.

En effet, que peut-on espérer, le cas échéant ? L'Angleterre ne songe pas à s'emparer d'aucune partie des États-Unis, ce n'est pas dans sa politique, et ce ne serait pas chose facile à faire. Le Canada avait donc tout à perdre, rien à gagner à la guerre ; il serait le siège d'une invasion de l'ennemi, le théâtre des combats et de la destruction. Pourquoi donc la presse semble-t-elle s'appeler à grands cris ? Il y aurait de quoi étonner les gens, si on ne connaissait son monde de longue date. Mais c'est toujours la même chose, on se plaint du manque de ton sentiment de convenance, de décence, de modération, chez les autres, et on oublie d'examiner si toutes ces belles choses sont fidèlement observées chez soi. Pour prouver que les autres déclament, on déclame soi-même tant et plus.

Cette fois, les journaux d'Angleterre ont fait tomber le ton de nos journaux du sublime de la fureur guerrière, à la prose lente et raisonnable de la paix. On est descendu des nuages de fumée et de poudre à travers lesquels on voyait déjà le démembrement des États-Unis, la révolte des 3,000,000 de nègres, et la destruction totale de la République Américaine.

Comme nous l'avons dit déjà, la presse anglaise est tout à fait pacifique à l'égard de l'Orégon, et elle semble croire qu'un arrangement à l'amiable sera le dénouement de ce drame, qui nous a fait érañer une scène ensanguinée.

L'attention de l'opinion publique en Angleterre, était d'ailleurs tellement occupée de la crise ministérielle, qu'on n'a pu avoir encore toutes les dispositions du peuple sur ce sujet des difficultés internationales.

Mais où le message a fait sensation c'est en France ; M. Guizot, à vu sa balance des pouvoirs, violemment attaquée en Amérique par un homme dont il connaît à peine le nom ; il s'est ému en lisant les lignes froidement calculées du président Polk. Ailleurs, il est châté le téméraire, qui osait ainsi condamner verbalement sa politique, mais ici, en Amérique, il ne le pourrait, car nos journaux, est supporté et protégé par 13 millions d'hommes. Forcé donc fut à M. Guizot d'avaler la pilule.

Il ne l'a pas fait sans proférer quelque mots, que nous avons reproduit du Journal des Débats dans notre dernier numéro. On se plaint de l'annexion du Texas et de l'esprit d'envahissement des États-Unis. Enfin c'est la plainte de tous les peuples contre ceux qui leur portent ombrage. Si la France ou l'Angleterre n'a pas plus de fautes à se reprocher que les États-Unis, elles peuvent bien se défendre de pareilles attaques. Mais la France à Alger, et l'Angleterre les Indes et ses colonies par toute la terre qui attestent de son esprit de conquête. C'est bien à eux à se plaindre des États-Unis. Nos journaux de Washinton nous apportent rien

d'important. La discussion au sujet de l'Orégon, était remise au mois de février, époque où elle paraîtra devant le sénat, pour une décision finale sur le droit d'occupation.

La question des céréales en Angleterre occupait tellement les membres du cabinet avant le départ du steamer du 4 janvier, qu'il a été impossible de faire choix d'un gouverneur pour cette importante colonie. C'est à ces circonstances qu'est due sans doute l'offre faite, par le gouvernement métropolitain, de l'administration de nos affaires à lord Cathcart, le commandant des forces militaires du Canada. Son Excellence a accepté la charge honorable, qui lui est confiée en termes très flatteurs par notre gracieuse majesté, nous a-t-on dit.

Nous ne croyons pas à la permanence de cette nomination.—Lord Cathcart nous est parfaitement inconnu ; il n'a pas d'antécédents, et ce n'est pas à son âge qu'on commence une carrière administrative. Il nous faut ici un politique habile, un homme d'état consommé dans les affaires gouvernementales, qui puisse de suite juger l'état et les dispositions des partis, leurs besoins et leurs droits, et reconnaître au milieu de leurs luttes et de leurs passions, le parti vraiment national, celui qui veut des institutions constitutionnelles et libérales pour tous également, de celui qui veut s'emparer de tout et was monopoliser à son profit, sans s'occuper de l'avenir du pays, et des droits de ses frères.

Dien vaille que notre gouverneur actuel remplisse sa charge avec habileté, talent et probité. Personne ne le désire plus que nous, mais nous craignons qu'il ne soit, comme beaucoup de ses prédécesseurs, étranger à la politique coloniale, et si c'est le cas, et qu'il ait dans sa poche quelques dépêches de lord Stanley, quelques instructions écrites par ce dernier avant de quitter son bureau de Downing-Street, que Dieu nous soit en aide ! Ce sera le cas de dire : "le Canada est un vil cadavre, livré au scalpel d'opérateurs inhabiles."

Mais attendez, avant de juger. Le Gouverneur, dit-on, vient de faire un acte de justice pour commander sa gestion. Il a rejoint à l'Adjudant-Général de suspendre l'organisation de la milice, qu'il a si mal commandée ; si cela est vrai, nous remercions le Gouverneur, car il n'est rien qui pouvait mieux plus le justifier aux yeux français, que la grande injustice qui fut faite à la nationalité Canadienne-française, dans le choix des officiers de la milice. Si nous sommes bien informés, les fils du héros de Chateauguay, et beaucoup de militaires de 1812, n'ont pas de grade dans la milice, en ont seulement un grade inférieur ! Voilà comme on a fait injure même aux souvenirs nationaux.

On parle un peu en ville de la réunion des Chambres en février, pour la dépeche des affaires. Le ministère restera-t-il constitué comme il est, ou va-t-on le profond ; voilà ce qu'on ne peut dire encore. Le fait est que depuis quelques mois la politique intérieure a pris une bien petite part de nos préoccupations. Mais il n'est rien comme une convocation de la législature pour ramener devant l'opinion publique, les ministres, les députés, la droite, la gauche, les orateurs, les débats, l'agitation et les émotions des séances parlementaires.

Chacun doit être sa part de l'œuvre nationale par excellence, celle qui a pour but de repaître l'éducation et les connaissances utiles dans toutes les classes de la société.—C'est pour prouver notre modeste tribut à cette grande œuvre, que nous offrons aujourd'hui aux habitants de la Province notre journal et l'Album de la Revue Canadienne pour la moitié du prix d'abonnement. Il n'auroit donc à payer que 15s. d'abonnement au lieu de 30s. pour nos deux publications. Mais les Institutions voudront bien accepter cela de notre part, non seulement dans l'intérêt de ceux qui composent leurs écoles, mais aussi comme un témoignage d'estime et d'intérêt pour eux-mêmes et pour la noble profession dont ils font partie.

Nous remettons encore, pour être placés à quelques nouvelles d'Europe, des articles préparés pour ce numéro.

Le Herald de ce matin annonce la disparition d'un jeune homme du nom de J. F. Ready, appartenant à une famille respectable de cette ville, et qui était employé depuis plusieurs années dans la Banque de l'Amérique Britannique comme premier comptable. Cette feuille dit qu'il s'est rendu complice d'une fraude ou plutôt d'un vol, sans en donner le montant, mais on dit pourtant qu'il se monte à plusieurs mille louis. Le Herald n'annonce ce fâcheux événement que pour signifier la passion du jeu ainsi que ceux qui tiennent des maisons où les jeunes gens de cette ville perdent des sommes considérables, fruit de leurs épargnes ou qu'ils volent à leurs familles ou à leurs maîtres. Il paraît qu'il existe à Montréal plusieurs de ces maisons, et une en particulier, où de grosses sommes d'argent ont été englouties. C'est là à ce qu'il paraît que Ready a perdu successivement plusieurs mille louis qu'il prenait dans la banque sans qu'on se soit aperçu du déficit qui existait dans sa caisse. Le Herald appelle, et avec raison, la vindicte publique contre ces établissements et contre ceux qui les fréquentent. Il espère que les autorités sauront bientôt mettre fin à ce brigandage.—Minerve.

Les autorités militaires ont fait briser sur le fleuve près de Pile Ste. Hélène une immense pyramide de glace, afin de s'assurer, nous dit-on, jusqu'à quel point cette substance pourrait servir à faire des fortifications ou des retranchements. Il est bien entendu qu'on n'en fera rien, que pendant l'hiver. On a tiré aujourd'hui une quantité de boulets sur cette masse de glace. Nous ignorons quel a été le résultat de ces expériences.—Idem. Voici la liste des marchands de Montréal qui sont partis hier pour l'Europe par la voie de Boston : MM. J. L. Beaudry, Prudent Beaudry, Provost, Ward, Renaud, Whitney, Adams, Wright, Carr, Dempster, Whitehead, Spicers, Uru, Taylor et Collins.—Idem.

POSTSCRIPT.

Nous lisons ce matin dans le New-York Herald du 26 du courant : Les négociations diplomatiques au sujet de l'Orégon, viennent d'être reprises à Washington, par M. Puckenhain ; la dernière malle d'Angleterre a apporté à ce Monsieur, les nouvelles instructions de son gouvernement à ce sujet. On ne sait pas encore quelle est la proposition que fait l'Angleterre, mais on paraît unanime aux États-Unis à dire que l'Union ne s'entendra que sur le 49e degré de latitude nord. En référant à la carte que nous avons donnée dans notre

avant-dernier numéro, on verra cette ligne, que nous avons par erreur marquée 46. Encore une fois, l'Angleterre veut aller jusqu'à la Rivière Colombie et en avoir la libre navigation, et les États-Unis disent qu'ils consentiront à cela, quand John Bull partagera avec eux la libre navigation du St. Laurent.

P. GOULET,

MARCHAND-TAILLEUR, (RECEMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND-TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr, Notaire, où il aura constamment en magasin un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc. Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il elles le souhaitent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cèdera à personne pour l'élegance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 janvier, 1846.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE MONTREAL.

Assemblée Générale.

Nomination des Officiers.

LES Membres de cette Société ainsi que ceux qui désirent le devenir, sont priés de s'assembler MER. CRÉDI SOIR, le 4 février, dans la Salle au-dessus de celle du "CLUB SOCIAL," No 186, Rue St. Paul, à HUIT heures précises, pour la Nomination des Officiers et autres fins relatifs à cette Société. La présence de chaque membre y est requise. Par Ordre, STANISLAS DRAPEAU, Secrétaire.—pro tempore. Montréal, 30 Janvier, 1846.

CONCERTS DE MM. BERLYN ET VAN-MAANEN.



PROGRAMME:

- PREMIERE PARTIE. 1.—CONCERTO pour le Piano, avec accompagnement de Flûte, Clarinette, Cor, Alto et Violoncelle, Hummel. M. BERLYN. 2.—TRIO de l'Opéra "Il Giurlo" (Mozart) chanté par M. M. DUCRET, HARWOOD, BERLYN et VAN-MAANEN. 3.—FANTASIE, Caprice pour Violon (Vieux Temp) M. VAN-MAANEN. 4.—ARIA pour voix de Bass (Chevalier Neukoum) M. KELLEMAN. 5.—VARIATIONS pour Clarinette sur un thème du Pirate composé express pour ce concert, par Van-Maanen, par M. DUROD. DEUXIEME PARTIE. 1.—Duo sur les motifs de "Pré aux Clercs" pour Piano et Violon (Osborne A De Bériot) MM. BERLYN et VAN-MAANEN. 2.—QUATUOR de l'Opéra "Fra Diavolo" (Auber) chanté par MM. DUCRET, HARWOOD, BERLYN et VAN-MAANEN. 3.—VARIATIONS pour la Clarinette sur un thème original, composées express pour ce concert par Berlyn. M. DUROD. 4.—ARIA pour voix de Bass par M. KELLEMAN. 5.—CARNIVAL de VENISE pour Violon (Paganini) par M. VAN-MAANEN. On commencera à HUIT heures. PRIX DES BILLETS :—UNE PIASTRE. Montréal, 30 Janvier, 1846.

A vendre a ce Bureau LA QUATRIEME LIVRAISON DE LA

REVUE DE LA

LEGISLATION JURISPRUDENCE.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 4ME LIVRAISON DU TOME IER. Janvier, 1846. La Cour du Banc de la Héne, au Terme Supérieur, a-t-elle juridiction dans une cause, où une demande excédant £20 cotrait en régie par la preuve, à une somme au-dessous de £20 cotrait ? Rébellion à justice, Des Lois d'Hypothèques, Collection de décisions des Divers Tribunaux du Bas-Canada. COURT OF APPEALS. Gogy, Appl. and Gilmor Resp. Le Meunier et al Appts, and Hart, Logan et al Resp'ta Hall, Appl. and Bradbury and Roberts Resp'ta. Coriveau Appl. and Pouliot, Intimé. QUEEN'S BENCH. Ross Culbert vs. McKinty, Bélanger vs. Lévêque, Pozer vs. Green. IN BANKRUPTCY. In the matter of John Bates, et al of Vital Gilles et al. COMMISSIONER'S COURT. Laurent dit Loric vs. Stevenson. L'Arre Judiciaire est-il divisible ? PRIX DE COT.

ROMUALD TRUDEAU, Pharmacien, Droguiste, No. 109, F. g. St. Paul, Montréal.